



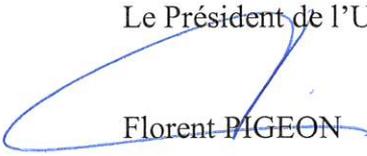
**Conseil d'administration
Séance du 16 mai 2022**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 24/2022	FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ
	Modification des statuts de l'Institut universitaire de technologie de Roanne IUT, composante interne à l'UJM

- Vu** le code de l'éducation, et notamment l'article L 713-1
Vu l'arrêté du 25 septembre 2013 modifié relatif aux instituts et écoles internes des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Vu le décret n° 92 447 du 18 Mai 1992 portant création de l'institut Universitaire de Technologie de Roanne,
Vu les statuts de l'Université ;
Vu les statuts de l'IUT de Roanne
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 12 juillet 2021 relative au Principe de Réorganisation du Campus de Roanne,
Vu la consultation de la commission des statuts en date du 10 mars 2022,
Vu la consultation du CHSCT en date du 31 mars 2022,
Vu la consultation du CT en date du 11 avril 2022,
Vu l'avis du conseil académique en formation plénière le 7 avril 2022,
Vu la délibération du conseil de l'IUT de Roanne en date du 17 mars 2022,

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet réuni 16 mai 2022 après avoir délibéré, approuve la modification des statuts de l'IUT de Roanne à compter du 1^{er} septembre 2022.

A Saint Etienne, le 17 mai 2022
Le Président du Conseil d'Administration,
Le Président de l'Université,


Florent PIGEON

POUR : 24

CONTRE : 0

ABST : 3